

CONVERSION ET MODÉRATION

Des traitements statistiques appliqués par le MEQ
aux épreuves uniques

QU'EST-CE QUE LA CONVERSION?

La conversion est une mesure exceptionnelle.

Le Ministère veille à ce que les épreuves uniques présentent des degrés de difficulté équivalents d'année en année. Malgré les précautions prises durant l'élaboration des épreuves, il se peut que les résultats à l'épreuve pour l'ensemble du Québec ne soient pas à la hauteur des taux de réussite des cohortes précédentes.

Dans ce cas, le Ministère peut convertir les notes des élèves à l'épreuve. Cette conversion consiste à **RELEVER** légèrement les **résultats à l'épreuve** afin que le taux de réussite pour l'ensemble du Québec soit comparable aux années antérieures.



QU'EST-CE QUE LA MODÉRATION?

La modération est une mesure systématique.

Les notes-école sont considérées pour la constitution de la note finale d'un cours ciblé par une épreuve unique. Cependant, il est difficile de comparer objectivement ces notes d'un groupe à un autre. L'épreuve unique servira donc de point de comparaison.

Pour modérer les notes-école, le Ministère compare, pour chaque groupe d'élèves, les notes obtenues à l'école avec celles obtenues à l'épreuve unique. Il ajuste par la suite la note-école de l'élève selon la moyenne et l'écart-type du groupe lors de l'épreuve unique.



La modération ajuste à la **HAUSSE** ou à la **BAISSE** la **note-école** des élèves d'un même groupe.

La modération **NE** peut toutefois **PAS** faire échouer l'élève qui aurait obtenu la note de passage à l'épreuve unique.



RÉFÉRENCE :

Conversion et modération sur <http://www.education.gouv.qc.ca/etablissements-scolaires-publics-et-privés/examens-et-epreuves/traitement-des-resultats/conversion-et-moderation/>
Dernière consultation le 21 février 2022

Centre
de services scolaire
des Mille-îles

Québec

EXEMPLE D'APPLICATION DE LA MODÉRATION

Distribution des notes-école brutes du groupe avant l'épreuve



Note-école brute de Lucas

Note-école brute de Maxine

Écart-type du groupe : notes-école brutes

$\sigma = 5$

Distribution des résultats du groupe à l'épreuve unique



Moyenne du groupe à l'épreuve unique

Écart-type du groupe à l'épreuve unique

$\sigma = 8$

Note-école modérée de Lucas

Note-école modérée de Maxine



Lucas

Avant l'épreuve, Lucas avait une note-école de 55%. Il se retrouvait à 3 écarts-types sous la moyenne de son groupe.

Sa note-école sera donc **ajustée à la baisse par la modération à 41%** pour qu'il se retrouve encore à 3 écarts-types sous la moyenne de son groupe selon les résultats de ce dernier à l'épreuve unique.

Maxine

Avant l'épreuve, Maxine avait une note-école de 80%. Elle se retrouvait à 2 écarts-types au-dessus de la moyenne de son groupe.

Sa note-école sera donc **ajustée à la hausse par la modération à 81%** pour qu'elle se retrouve encore à 2 écarts-types au-dessus de la moyenne de son groupe selon les résultats de ce dernier à l'épreuve unique.

CONSTITUTION DU RÉSULTAT

Pour Lucas et Maxine, leur note-école modérée sera combinée à leur note à l'épreuve unique (convertie), selon la pondération imposée par le Ministère, pour constituer le résultat au volet (compétence) ou à la discipline **seulement si ce calcul leur est favorable**.

S'il s'avère que la note à l'épreuve unique soit supérieure au calcul du résultat pondéré, seule la note à l'épreuve unique serait retenue comme résultat au volet (compétence) ou à la discipline.

LES CONSIDÉRANTS

- L'élève ne peut pas connaître sa note-école modérée avant que le Ministère effectue la modération après la passation de l'épreuve unique.
- L'épreuve unique vaut 100% du résultat au volet (compétence) ou à la discipline si le calcul pondéré est désavantageux pour l'élève.
- En français, une note inférieure à 50% à une compétence empêche la réussite à la discipline indépendamment du résultat à l'épreuve unique.

